

PROCÈS - VERBAL de la RÉUNION du 15 janvier 2026

CST /FSSSCT placé auprès du Centre de Gestion

Réunion réalisée en présentiel

**Assistent à la réunion :**

Collège des représentants des employeurs :	Collège des représentants des agents :
M Richard BRUGGER M Jean-Marie CAMUT M Gilles DE COCKBORNE Mme Claudine KODULZKI M Patrice MASSON M Jean-Philippe RESIDORI M Jean-Claude ROBERT	M Anthony COLPIN (CFDT) Mme Zidia DE JESUS (CFDT) Mme Corinne DEROUELLE (CGT) M Stéphane FAYS (CGT) Mme Corinne HANAK (FO) Mme Aline LACOMBE (FO) Mme Sandra VERTALDI (CGT)

Monsieur Jean-Marie CAMUT est nommé Président, Monsieur Patrice MASSON est désigné **Secrétaire**, et Monsieur Anthony COLPIN, siège en qualité de **Secrétaire adjoint** du Comité Social Territorial et **Secrétaire** de la Formation Spécialisée.

Monsieur Richard BRUGGER a quitté la séance 15h55 à l'issue de l'avis rendu pour le dossier 3-07.

**Absent(s) :**

Collège des représentants des employeurs :	Collège des représentants des agents :
M Philippe GUNDALL M William HANDEL Mme Raphaële LANTHIEZ M Arnaud RAYMOND	Mme Joëlle DA COSTA (CFDT) M Christophe MICHELIN (UNSA)

**Assistent à la séance sans voix délibérative :**

Mme Yamina MEJDOUB présente les dossiers.

Le Président du CST/FSSSCT déclare ouverte ce jour à 14h30, au siège du Centre de Gestion, la réunion du CST/FSSSCT.

**NOTES A L'ATTENTION DES EMPLOYEURS :**

L'avis du CST doit intervenir avant la prise de décision par la collectivité et avant la mise en application.

**A défaut de saisine préalable** la procédure n'est pas respectée et en cas de recours la décision pourrait être annulée.

Les représentants du CST/FSSSCT ont décidé à l'unanimité que **les dossiers parvenus hors délai** au secrétariat seront inscrits directement à l'ordre du jour du comité suivant.

## **1 Approbation du procès-verbal du CST du 11 décembre 2025**

AVIS FAVORABLE à l'unanimité des deux collègues.

*Abstention de Mme Aline LAOMBE, M Richard BRUGGER, M. Gilles DE COCKBORNE, M. Patrice MASSON, M. Jean-Philippe RESIDORI et M. Jean-Claude ROBERT absents lors de la séance du 11 décembre 2025*

## **2 Conditions générales de fonctionnement et d'organisation des services**

### **2-01 Charmont sous Barbuise - règlement intérieur**

SURSIS A STATUER

Les membres ne peuvent se prononcer. En effet, en l'état actuel, le dossier ne précise pas le temps et horaires de travail ainsi que les modalités envisagées.

Ce dossier sera revu lors d'une séance ultérieure à réception des éléments permettant son étude via une nouvelle saisine.

### **2-02 La Rivière de Corps- CET**

AVIS FAVORABLE à l'unanimité du collège employeur.

AVIS FAVORABLE à la majorité des votants du **collège des agents** : 5 voix pour (2 CFDT, 3 CGT), 2 voix contre (2 FO) au motif que la monétisation n'est pas instaurée.

Les membres précisent que l'ouverture du CET est de droit

### **2-03 Mailly le Camp- ASA**

AVIS FAVORABLE à l'unanimité

*Abstention de M ROBERT en sa qualité de maire de la collectivité*

Attention +8 jours pour décès des enfants de – de 25 ans

### **2-04 Mailly le Camp –CET**

AVIS FAVORABLE à l'unanimité

AVIS FAVORABLE à la majorité des votants du **collège des agents** : 5 voix pour (2 CFDT, 3 CGT), 2 voix contre (2 FO) au motif que la monétisation n'est pas instaurée.

*Abstention de M ROBERT en sa qualité de maire de la collectivité*

Les membres précisent que l'ouverture du CET est de droit

### **2-05 Mesnil la Comtesse- taux promotion**

AVIS FAVORABLE à l'unanimité

### **2-06 Precy Saint Martin – CET**

AVIS FAVORABLE à l'unanimité du collège employeur.

AVIS FAVORABLE à la majorité des votants du collège des agents : 5 voix pour (2 CFDT, 3 CGT), 2 voix contre (2 FO) au motif que la monétisation n'est pas instaurée.

### **2-07 SICRP la Fosse St Loup St Martin - ASA**

AVIS FAVORABLE à l'unanimité

Les représentants du personnel rappellent que dans le cadre des ASA liés aux décès des enfants, 8 jours complémentaires sont octroyés pouvant être fractionnés à prendre dans l'année suivant le décès.

Par ailleurs, la notion « éventuellement » pour accorder le délai de route n'a pas lieu d'être ; il convient soit d'en préciser les conditions soit de la retirer.

## **2-08 SIVOS Saint Leger Mousseu Villemereuil – ASA**

SURSIS A STATUER

Les membres ne peuvent se prononcer. En effet, en l'état actuel, le dossier présente des mentions rayées alors qu'il s'agit d'ASA de droit.

Ce dossier sera revu lors d'une séance ultérieure à réception des éléments permettant son étude via une nouvelle saisine.

## **2-09 Saint Nabord sur Aube - taux promotion**

AVIS FAVORABLE à l'unanimité

## **2-10 Torcy le Grand - taux promotion**

AVIS FAVORABLE à l'unanimité

## **2-11 Villechetif – IHTS**

AVIS FAVORABLE à l'unanimité

Les représentants du personnel précisent que la collectivité a la possibilité de majorer les heures complémentaires.

## **2-12 Villechetif - Temps-Partiel**

AVIS FAVORABLE à l'unanimité

## **2-13 Villechetif – Règlement Intérieur**

AVIS FAVORABLE à l'unanimité avec les remarques suivantes

☒ PAGE 34 : intégrer se paragraphe concernant l'éthylotest :

*Toute personne en état apparent d'ébriété ou dans un état anormal supposant une consommation d'alcool sur un poste dangereux pour sa santé ou sa sécurité ou celle des autres devra être retirée de son poste de travail.*

*Lorsqu'un agent occupant un poste à risque – ou s'apprêtant à réaliser une tâche à risque – présente des signes permettant de supposer un état d'ébriété, l'autorité territoriale, son représentant ou le supérieur hiérarchique pourra procéder, pendant le temps du service, à un contrôle d'alcoolémie, afin de faire cesser une situation manifestement dangereuse.*

*Postes à risque comportant des exigences de sécurité nécessitant un haut degré de vigilance (à ajuster selon vos souhaits et les principaux risques existants au sein de la collectivité) :*

- conduite de véhicule ou engin,
- manipulation de produits dangereux,
- utilisation de machines dangereuses,
- travail en hauteur,
- travail sur ou à proximité de la voirie,
- travail exposant à un risque de noyade,
- travail à proximité ou sur des installations électriques,
- travail au contact des enfants, des personnes âgées, des personnes handicapées,
- travail isolé

*Le dépistage de l'alcoolémie au moyen de l'alcootest est effectué à titre préventif dans le but de prévenir ou de faire cesser une situation dangereuse dans le cadre du service. L'agent a la possibilité d'exiger la présence d'un tiers lors de l'alcootest et de contester les résultats du contrôle d'alcoolémie ainsi effectué au moyen d'une contre-expertise. Si l'agent refuse le contrôle, il y aura présomption d'état d'ébriété et il pourrait s'exposer à une sanction pour refus de dépistage.*

*Si le résultat du contrôle ou du test s'avère négatif, l'autorité évaluera les capacités de l'agent à pouvoir occuper son poste en sécurité.*

*Si le résultat est positif, l'agent pourra demander une contre-expertise.*

☒ PAGE 35 : Remplacer « Les membres du personnel sont tenus de se présenter aux visites médicales d'embauche ainsi qu'à un examen médical périodique au minimum tous les deux ans. »

par « Les membres du personnel sont tenus de se présenter aux visites médicales d'embauche ainsi qu'à un examen médical périodique selon la périodicité en vigueur. »

### **3 Régime indemnitaire (RIFSEEP)**

#### **3-01 Bagneux la Fosse**

AVIS DEFAVORABLE à l'unanimité pour cause de non-respect des plafonds

#### **3-02 Beurey**

AVIS FAVORABLE à l'unanimité du collège employeurs

AVIS FAVORABLE à la majorité des votants du collège des agents : 4 voix pour (2 CFDT, 2 FO), et 3 abstentions (3 CGT)

#### **3-03 Faux-Villecerf**

AVIS FAVORABLE à l'unanimité du collège employeurs

AVIS FAVORABLE à la majorité des votants du collège des agents : 2 voix pour (2 CFDT), 3 abstentions (3 CGT) et 2 voix contre (FO) au motif du non maintien du RI en cas de Temps partiel thérapeutique

Les représentants du personnel précisent que les collectivités peuvent, par délibération prise après avis du Comité Social Territorial (CST), décider d'ajuster les modalités de modulation du régime indemnitaire pendant les périodes de CLM et de CGM, dans les limites des nouvelles dispositions applicables à la fonction publique d'État.

#### **3-04 Gye sur Seine**

AVIS FAVORABLE à l'unanimité du collège employeurs

AVIS FAVORABLE à la majorité des votants du collège des agents : 4 voix pour (2 CFDT, 2 FO), et 3 abstentions (3 CGT)

#### **3-05 Ruvigny**

AVIS FAVORABLE à l'unanimité du collège employeurs

AVIS FAVORABLE à la majorité des votants du collège des agents : 4 voix pour (2 CFDT, 2 FO), et 3 abstentions (3 CGT)

Les membres rappellent que le versement du CIA mensuel ne s'inscrit pas dans l'esprit du RIFSEEP où ce dernier a vocation à être un complément annuel

#### **3-06 SIER Beurey**

AVIS FAVORABLE à l'unanimité du collège employeurs

AVIS FAVORABLE à la majorité des votants du collège des agents : 4 voix pour (2 CFDT, 2 FO), et 3 abstentions (3 CGT)

#### **3-07 SIVOS Cussangy Vanlay**

AVIS DEFAVORABLE à l'unanimité

Les membres estiment qu'il y a peu de corrélation entre les critères mentionnés et les montants trop faible.

Les représentants du personnel précisent en outre que les collectivités peuvent, par délibération prise après avis du Comité Social Territorial (CST), décider d'ajuster les modalités de modulation du régime indemnitaire pendant les périodes de CLM et de CGM, dans les limites des nouvelles dispositions applicables à la fonction publique d'État.

Le versement du CIA mensuel ne s'inscrit pas dans l'esprit du RIFSEEP où ce dernier a vocation à être un complément annuel

☞ **Lorsqu'une question inscrite à l'ordre du jour, dont la mise en œuvre nécessite une délibération, recueille un avis défavorable à l'unanimité des représentants du personnel, cette question fait l'objet d'un second examen et donne lieu à une nouvelle consultation du CST dans un délai de 8 à 30 jours.**

### **3-08SIVOS les Triples**

AVIS FAVORABLE à l'unanimité du collège employeurs

AVIS FAVORABLE à la majorité des votants du collège des agents : 2 voix pour (2 CFDT), 3 abstentions (3 CGT) et 2 voix contre (FO) au motif du non maintien du RI en cas de Temps partiel thérapeutique

Les représentants du personnel précisent que les collectivités peuvent, par délibération prise après avis du Comité Social Territorial (CST), décider d'ajuster les modalités de modulation du régime indemnitaire pendant les périodes de CLM et de CGM, dans les limites des nouvelles dispositions applicables à la fonction publique d'État.

Par ailleurs, l'absentéisme et le CIA ne peuvent être liés et le versement du CIA ne doit pas tenir compte des absences mais uniquement des résultats, de l'engagement professionnel et la manière de servir.

### **3-09Thieffrain**

AVIS FAVORABLE à l'unanimité du collège employeurs

AVIS FAVORABLE à la majorité des votants du collège des agents : 4 voix pour (2 CFDT, 2 FO), et 3 abstentions (3 CGT)

Les membres alertent sur le fait que la fonction de secrétaire générale de mairie ne peut figurer que sur un seul groupe de fonction et préconisent donc de supprimer celle figurant en groupe C1.

### **3-10Vallières**

AVIS FAVORABLE à l'unanimité du collège employeurs

AVIS FAVORABLE à la majorité des votants du collège des agents : 4 voix pour (2 CFDT, 2 FO), et 3 abstentions (3 CGT)

## **4 Lignes Directrices de Gestion**

### **4-01 La Motte Tilly**

AVIS FAVORABLE à l'unanimité

## **5 Suppressions d'emplois et Augmentations/Diminutions du temps de travail**

Après étude des dossiers, divers échanges et délibération, les représentants des deux collèges du CST donnent un **AVIS FAVORABLE A L'UNANIMITE** sur les dossiers suivants :

*NB : Conformément au décret 2006-1690 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux, seuls les agents relevant des grades d'avancement dudit cadre d'emploi peuvent être chargés du secrétariat de mairie dans une commune de moins de 2 000 habitants.*

### **5-01Augmentation et Diminution du temps de travail**

Collectivités	Emplois	Accord agent	Ancien nb d'h	Nouveau nb d'h
SI du Vaudois	Diminution du temps de l'agent social à la demande de l'agent et suite à la modification de l'organisation à compter du 01/03/2026	oui	18h	14h
CCAS Mussy sur Seine Service aide à domicile	Augmentation du temps de l'aide à domicile suite à une réorganisation à compter du 01/02/2026	oui	7h	12,5h

### **5-02Mise à jour du tableau des effectifs et Suppression d'emplois**

Collectivités	Emplois	Nb d'h
CCAS Mussy sur Seine Service aide à domicile	Suppression d'un emploi d'aide à domicile actuellement vacant et qui sera remplacé par un poste de responsable administratif à compter du 01/02/2026	7h

## **6 Participation de l'employeur à la protection sociale :**

Après étude des dossiers, divers échanges et délibération, les représentants des deux collèges du CST donnent un **AVIS FAVORABLE A L'UNANIMITE** sur les dossiers suivants :

<b>Collectivités</b>	<b>Montant de la participation</b>	<b>Mode de Participation</b>
<b>Avreuil</b>	15 €/mois pour le risque santé	labélisation
<b>Bercenay en Othe</b>	15 €/mois pour le risque santé	labélisation
<b>Chacenev</b>	15 €/mois pour le risque santé 7 €/mois pour le risque prévoyance	labélisation
<b>Dampierre</b>	15 €/mois pour le risque santé 7 €/mois pour le risque prévoyance	labélisation
<b>Dienville</b>	15 €/mois pour le risque santé	labélisation
<b>Faux Villecerf</b>	15 €/mois pour le risque santé 7 €/mois pour le risque prévoyance	labélisation
<b>Loches sur Ource</b>	15 €/mois pour le risque santé 15 €/mois pour le risque prévoyance	labélisation
<b>Morembert</b>	15€/mois pour le risque santé	labélisation
<b>Morembert</b>	7 €/mois pour le risque prévoyance	Convention participation
<b>Orvilliers Saint Julien</b>	15 €/mois pour le risque santé	labélisation
<b>Rances</b>	15 €/mois pour le risque santé 7 €/mois pour le risque prévoyance	labélisation
<b>SI ramassage scolaire Arcis sur Aube</b>	15 €/mois pour le risque santé 7 €/mois pour le risque prévoyance	labélisation
<b>SICRP La Fosse St Loup St Martin</b>	15 €/mois pour le risque santé	labélisation
<b>SIVOS Saint Léger</b>	15 €/mois pour le risque santé 7 €/mois pour le risque prévoyance	labélisation
<b>Saint Flavv</b>	15 €/mois pour le risque santé	labélisation
<b>Torcy le Petit</b>	15 €/mois pour le risque santé	labélisation
<b>Vaucogne</b>	15 €/mois pour le risque santé 7 €/mois pour le risque prévoyance	labélisation

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16h50.

Fait à Sainte-Savine, le 15 janvier 2026